

FAIRE LE BIEN DE SON VIVANT

L y a quelque temps, M. Gladstone, l'illustre homme d'Etat anglais, publiait un article de revue qui fut très remarqué, et dans lequel il se plaignait de l'égoïsme de ceux qui possèdent. Il voudrait voir réunis, dans une vaste association, tous les riches qui prendraient l'engagement d'honneur d'employer chaque année, en bonnes œuvres, une partie de leurs revenus. Il affirme que c'est le devoir strict de tout chrétien dans l'opulence, de venir en aide à ceux qui sont moins favorisés de la fortune. Il va jusqu'à parler avec un profond mépris de ceux qui se contentent de faire du bien seulement après eux, par des dispositions testamentaires, et, à ce propos, il laisse échapper cette parole pleine de sens : « CE QUI N'EST ARRACHÉ DE FORCE PAR LA MORT, JE NE DOIS PAS DIRE QUE JE LE DONNE. »

Il y a un grand nombre de personnes qui font un noble usage de la fortune que leur a départie la Providence et qui voudraient perpétuer le bien qu'elles ont accompli sur la terre par des fondations qui, en faisant bénir leur mémoire en ce monde, leur assurent dans l'autre les mérites promis à l'aumône. Mais les temps où nous vivons ne sont pas propices aux dispositions de ce genre dont rien, dans l'avenir, ne paraît devoir garantir la stricte exécution.

Que de formalités, que de lenteurs administratives suivent ces dispositions testamentaires ! Très souvent, sans donner de motifs de son bon plaisir, l'autorité gouvernementale casse, annule les pieuses volontés des défunts.

FAISONS LE BIEN DE NOTRE VIVANT.

AUX PRIERES

Sœur Natalie (Elisabeth Forest), des Sœurs de la Providence, Missoula.

Sœur Marie-Hedwige, (Marie-Céline Fafard), des Sœurs de la Providence, Montréal.

Sœur Marie-Esdras, (Marie Asselin), des Sœurs de Sainte-Anne, Lachine.

Sœur Marie-Augustin, (Joséphine Baudin), des Sœurs de Sainte-Anne, Lachine.